Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 2025-033 18 SEP. 2025
ID : 030-213002975-20250912-2025_033-AI

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GARD **ARRONDISSEMENT DU VIGAN**

COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

ARRÊTÉ DE DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DU MAIRE A L'ADJOINTE

Le Maire de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

VU l'article L2122-18 du Code général des Collectivités Territoriales,

VU l'absence de Madame Le Maire du 15/09/2025 au 29/09/2025 inclus.

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions et signature sont données du 15/09/2025 au 29/09/2025 inclus, sous ma surveillance et ma responsabilité à : Madame Marion CHOQUET, adjointe au maire pour les domaines de compétences suivants : marchés publics, urbanisme ainsi que toutes les décisions prises à la séance du conseil municipal du 12/09/2025.

Article 2 : Dans le champ de sa délégation, Madame Marion CHOQUET signera tous les pièces, actes et documents liés à ces domaines de compétences.
La signature de Madame Marion CHOQUET devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire »

Article 3 : Madame le Maire de SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU est chargée, en ce qui la concerne de l'exécution du présent arrêté

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie adressé au préfet.

Fait à SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU, le 12/09/2025.

Le Maire
Nicole AMASSE

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification et publicatin